

---

## Discours de la députation des administrateurs du district de Gournay qui annoncent des dons patriotiques en argenterie et métaux et invitent la Convention à demeurer, lors de la séance du 29 pluviôse an II (18 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Discours de la députation des administrateurs du district de Gournay qui annoncent des dons patriotiques en argenterie et métaux et invitent la Convention à demeurer, lors de la séance du 29 pluviôse an II (18 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794 ) p. 154;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1964\\_num\\_85\\_1\\_31924\\_t1\\_0154\\_0000\\_18](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31924_t1_0154_0000_18)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Pour entrer triomphant dans le port, il ne lui faut plus qu'une marée favorable, ne souffrez pas qu'une main foible et novice le laisse entraîner par la violence des courants au sein des mers orageuses.

Achievez votre glorieux ouvrage, le peuple a remis entre vos mains sa toute puissance, frappez avec la massue révolutionnaire les troncs chancelants des despotes; que l'infâme coalition expire sous vos coups; point de repos, point de trêve. La guerre de la Liberté contre les tyrans est une guerre à mort, la paix pour une République, c'est l'anéantissement des rois (1).

**Le président répond aux pétitionnaires qu'ils sont admis à la séance. L'assemblée décrète ensuite la mention honorable des dons et faits consignés en cette adresse, et son insertion par extrait au bulletin (2).**

### 37

Les administrateurs du district régénéré de Gournay envoient l'état des effets provenant des ci-devant églises de ce district, consistant en 617 marcs d'argent, 1,020 livres de cuivre argenté, 180 de cuivre jaune, 4,128 de cuivre, 146 d'étain, 456 de métal de cloches et 2,842 de plomb (3).

II L'ORATEUR. Citoyens représentants,

L'empire de la Raison s'établit dans notre arrondissement, les préjugés disparaissent, l'autel de la superstition est détruit; déjà un grand nombre de prêtres ont abjuré ce titre infâme. La plupart des églises sont ou fermées ou converties en temples de la Raison: les dépouilles du fanatisme sont allées, les unes à la trésorerie nationale et les autres à la fondrie de notre département, l'état ci-joint en est la preuve.

Enfin l'horizon s'épure autour de nous, les nuages disparaissent et tout nous annonce le plus beau jour Sainte Montagne! C'est à toi que nous devons ces prodiges. Demeure et la France est sauvée (4).

Les citoyens porteurs de cette adresse sont admis à la séance, et la Convention décrète la mention honorable des dons qui y sont rappelés, et leur insertion au bulletin (5).

### 38

Le citoyen Goube, habitant de la même commune, introduit à la barre, fait hommage à la Convention de deux modèles en fer-blanc de cuisine ambulante. L'un représente un fourneau capable de chauffer deux appartemens à

(1) C 291, pl. 927, p. 26.

(2) P.V., XXXI, 336.

(3) P.V., XXXI, 336. Conforme à l'état « des effets provenant des églises, daté du 25 pluv. (C 291, pl. 927, p. 38).

(4) C 291, pl. 927, p. 37. B<sup>in</sup>, 30 pluv. (suppl<sup>1</sup>); J. *Matin*, n° 556; J. *Sablrier*, n° 1147. L'adresse, datée du 25 pluv., est signée Huillard (v.-présid.), Julien, Rodin, Delavoipiere, Bournizien.

(5) P.V., XXXI, 336.

la fois, et de préparer un repas complet. L'autre modèle représente une cusne ambulante portée sur quatre roues (1), à la faveur desquels il expose qu'il se fera une prodigieuse économie de feu et de bras, deux hommes pouvant suffire pour faire la cuisine de mille. Le pétitionnaire observe ensuite qu'il a sacrifié toute sa fortune à la Révolution; il demande le renvoi de son invention aux comités d'instruction et de salut public, pour obtenir des indemnités si les modèles sont agréés (2). **Le pétitionnaire réclame en même-temps la liberté dun de ses frères (3)** détenu depuis 4 mois par les intrigues des fédéralistes (4).

(*Applaudi*).

**Le président répond au pétitionnaire qu'il est admis à la séance. La mention honorable de son hommage l'insertion au bulletin et le renvoi aux comités de salut public et de la guerre, des machines par lui inventées, sont de suite décrétées (5).**

### 39

La citoyenne veuve Morel, introduite à la barre, expose que, traduite au tribunal criminel et acquittée, sa détention n'est pas le seul malheur qu'elle ait essuyé, et qu'elle vient récemment encore de perdre son mari combattant pour la République contre les rebelles de la Vendée; elle demande des secours provisoires.

Le président répond à cette citoyenne, qui est admise à la séance. Sa pétition est ensuite renvoyée au comité des secours publics, qui est autorisé à lui faire délivrer un secours provisoire, s'il y a lieu (6).

### 40

Une députation de la commune de La Neuville-du-Bosc, canton d'Harcourt, district de Bernay, est introduite à la barre, et demande qu'attendu la perte totale de leur dernière récolte, occasionnée par une grêle affreuse, les habitans de cette commune soient dispensés de payer ce qui reste dû de leur contribution mobilière de 1791 et 1792.

Le président répond aux pétitionnaires, qui sont admis à la séance; leur pétition est ensuite renvoyée aux comités réunis des finances et des secours publics (7).

### 41

On fait lecture d'une pétition du district de Montmarault, qui donne lieu au décret suivant: « Sur la proposition d'un de ses membres

(1) J. *Sablrier*, n° 1147.

(2) *Id.*

(3) P.V., XXXI, 336. B<sup>in</sup>, 30 pluv. (suppl<sup>1</sup>); J. *Matin*, n° 556; M.U., XXXVI, 473; J. *Fr.*, n° 512; *Audit. nat.*, n° 513; *Batave*, n° 368.

(4) J. *Sablrier*, n° 1147.

(5) P.V., XXXI, 336.

(6) P.V., XXXI, 337.

(7) P.V., XXXI, 337.